Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 07 Oct 2002
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: VS / Dossier pédagogique 3362

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : INITIATION A L'ANIMATION DES LOISIRS DES PERSONNES AGEES
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 743211U35C3
Domaine : 708 Economie-SU:tourisme,accueil et loisirs

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mlle Bieva ou Mr Alfreschi (02/210.58.57)

3362

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
⊗ (1) **Provincial et communal**
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) 10/9/2002

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
....Initiation à l'animation des loisirs des personnes âgées.....

CODE DE L'U.F. (3)	74821103C3	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	708

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ....1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de .....2.. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : **O** (1) transition **O** (1) qualification
du degré : **O** (1) inférieur **O** (1) supérieur

⊗ (1) **Enseignement supérieur de type court** **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	**O**	Technique	**O**
Economique	**O**	Economique	**O**
Paramédical	**O**	Paramédical	**O**
Social	⊗	Social	⊗
Pédagogique	**O**	Pédagogique	**O**
Agricole	**O**	Agricole	**O**
Maritime	**O**	Maritime	**O**

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui (1) **non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de ...2. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ..1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ...1. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 74 32 11 U 35 C 3	Code du domaine de formation : (4) 208

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	**Classement du(des) cours** (2) (5)	**Code U** (2) (6)	**Nombre de périodes** (2)
Psychologie et psychopathologie du vieillissement	CPPM	K	18
Aspects bio-physiologiques de la personne âgée	CT	B	12
Bilan géronto-psychomoteur	CT	B	10
Méthodologie gérontologique de l'animation de personnes âgées	CPPM	K	62
Analyse critique des institutions	CT	B	4
Prévention des états de dépendance notamment les abus médicamenteux chez la personne âgée	CT	B	4
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	10
		Total des périodes	120

12. Réservé au Service d'inspection : 26.4.02

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

03 OCT. 2002

Date : ..... Signature :

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Initiation à l'animation des loisirs des personnes âgées

Annexe 1.

Finalités de l'unité de formation

Finalités générales.

Conformément à l'article 7 § 1 et 2 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières.

L'unité de formation vise à :

- mettre à la disposition des associations et institutions pour Personnes Agées (P.A.) des animateurs de « projets de vie » pour P.A. en formant des personnes capables de prendre en charge l'animation d'un groupe de P.A. en vue de leur permettre la réappropriation ou le développement de leur autonomie ;

- à doter les étudiants des capacités :
  - de connaître et reconnaître la P.A. à travers la qualité de la communication mise en place à tous les niveaux relationnels de la P.A. (l'animateur, le personnel institutionnel, la famille de la P.A. , ses relations etc)
  - d'acquérir ou de perfectionner des connaissances du processus du vieillissement humain tant au point de vue physiologique que psychologique et sociologique ;

- découvrir et promouvoir les capacités latentes ou enfouies en vue d'une réinsertion sociale (si ténue soit-elle) notamment par la promotion des relations intergénérationnelles ;

- permettre à l'étudiant de participer à l'élaboration d'un « projet de vie » et d'un programme d'animation dans une institution hébergeant des P.A. sur base de l'analyse institutionnelle, de l'appréhension des différents paramètres du vieillissement humain et des différentes pathologies inhérentes à cet état ;

- permettre à l'étudiant de participer à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'animation choisie.

Initiation à l'animation des loisirs des personnes âgées

Annexe 2

Capacités préalables requises.

1. **Pour être admis comme étudiant régulier** dans cette UF, l'étudiant devra prouver dans les 3 paramètres énoncés ci-après qu'il est capable:

En compréhension à la lecture et expression écrite,

- de dégager les idées principales d'un texte relatif au monde des MRS et en faire un résumé écrit,
- d'exprimer un avis personnel sur l'un des points traités dans le document ;

En compréhension à l'audition et expression orale,

- de synthétiser les informations contenues dans un film ou une conférence ,
- d'en résumer les points importants dans un langage parlé correct,
- de formuler un avis personnel sur l'un des problèmes traités et justifier par une argumentation cohérente ;

Critères d'évaluation :

- différencier l'essentiel de l'accessoire,
- faire la preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse,
- argumenter en se basant sur des faits reconnus, et faire abstraction d'a priori,
- appliquer les règles fondamentales d'orthographe et de syntaxe permettant la formulation d'idées de manière cohérente, compréhensible et nuancée,
- s'exprimer verbalement en utilisant des constructions de phrases correctes et un vocabulaire adéquat .

OU

2 . Etre porteur d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Initiation à l'animation des loisirs des personnes âgées

Annexe 3

Constitution des groupes ou regroupements

néant.

Initiation à l'animation des loisirs des personnes âgées

Programme

Dans le respect des règles de déontologie liées à sa fonction et sur base de situations vécues ou évoquées, l'étudiant sera capable pour les domaines suivants de :

Psychologie et psychopathologie du vieillissement :

- décrire les principaux aspects psychothérapeutiques à développer chez la P.A. en état de vieillissement psychologique,
- expliquer sommairement les répercussions au niveau psychologique des principales pathologies de la P.A,
- expliquer la psychodynamique du vieillissement ;

Aspect bio-physiologique de la P.A.

- expliquer les principales modifications bio-physiologiques liées au vieillissement des organes et des fonctions du corps vieillissant ;

Bilan géronto-psychomoteur

- définir les notions d'autonomie, d'indépendance, de dépendance,
- élaborer un bilan géronto-psychomoteur ;

Méthodologie gérontologique de l'animation de la P.A.

- identifier les différents modes de communication (verbale et non-verbale),
- décoder les principaux phénomènes de groupes (leadership, exclusion, alliances, gestion des conflits),
- utiliser les principaux outils de régulation de la communication dans un groupe (écoute active, reformulation, questions),
- identifier les principaux freins et facilitants de différentes situations de communication
- définir l'animation et les méthodologies y afférentes,
- faire la distinction entre divers styles d'animation (centrés sur la tâche ou sur des relations de groupe),
- choisir le support adéquat à l'animation à réaliser,
- participer à l'organisation de différentes activités (fêtes et jeux…) en tenant compte de la spécificité du milieu d'accueil,
- participer à l'évaluation de l'application d'une animation,
- analyser les évolutions relationnelles obtenues comme suite à l'application d'un programme d'animation,
- participer à l'élaboration d'un « projet de vie » en MRS ;

Initiation à l'animation des loisirs des personnes âgées

Annexe 4 pg 2

Programme

Analyse critique des institutions

en fonction des aspects sociologiques du vieillissement :

- décrire les milieux d'accueil et d'en comprendre l'organigramme,
- réaliser une analyse institutionnelle en utilisant les ressources existantes,
- analyser et comprendre l'évolution des institutions dans le temps ;

Prévention des états de dépendance, notamment les abus médicamenteux chez la P.A

- définir et expliquer les dangers de l'automédication et de la surconsommation de médicaments chez la P.A.

Initiation à l'animation des loisirs des personnes âgées

Annexe 5

Fixation des capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de

- participer à l'élaboration et/ou à l'évaluation critique d'un programme d'animation en MRS en tenant compte des dimensions psychologiques, psychopathologiques, biophysiologiques, du bilan géronto-psychomoteur, de l'analyse critique des institutions, de la prévention des états de dépendance notamment en matière d'abus des médicaments et de la méthodologie gérontologique,
- proposer éventuellement des remédiations dont le moteur est l'animation.,
- participer à l'élaboration d'un « projet de vie » d'une institution pour P.A.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des éléments suivants :

- pertinence des remédiations éventuellemnent suggérées,
- capacité d'auto-évaluation,
- originalité des activités proposées,
- capacité d'écoute,
- méthodologie gérontologique.

Initiation à l'animation des loisirs des personnes âgées

Annexe 6

Profil des chargés de cours

Pour psychologie et psychopathologie du vieillissement :

Un enseignant et/ ou un expert.
L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la prise en charge psychologique et psychopathologique des personnes âgées.

Pour aspects bio-physiologiques de la personne âgée, bilan géronto psychomoteur, analyse critique des institutions et prévention des états de dépendance notamment les abus médicamenteux :

Un enseignant et/ ou un expert.
L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées.

Pour méthodologie gérontologique de l'animation des personnes âgées :

Un enseignant et/ ou un expert.
L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de l'animation des loisirs de P.A. en institution.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

INITIATION A L'ANIMATION DES LOISIRS DES PERSONNES AGEES

Date d'approbation: Date d'application obligatoire: Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
Section												
Unité Formation			INITIATION A L'ANIMATION DES LOISIRS DES PERSONNES AGEES	743211U35C2	708	INITIATION A L'ANIMATION DES LOISIRS DES PERSONNES AGEES			NEANT			